



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

Sous-préfecture d'Argentan

Compte-rendu de Réunion

Site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents »

Deuxième réunion du comité de pilotage
présidé par M. Jean-Yves Fraquet, sous-préfet d'Argentan

Mercredi 7 septembre 2011 à 14h30 à Argentan

Rappel du contexte :

Le Document d'Objectifs (DocOb) du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents » est en cours d'élaboration. Les diagnostics ainsi que les grandes orientations de gestion du site, après avoir été discutés et amendés en groupe de travail fin 2010, sont proposés pour validation au comité de pilotage (CoPil).

Ordre du jour :

- Bilan des démarches d'expertise et de concertation réalisées,
- Examen et validation du projet de Document d'objectifs, partie « état des lieux et diagnostics »,
- Examen et validation des grandes orientations de gestion pour le site,
- Organisation de la seconde phase du projet,
- Questions diverses.

Etaient présents :

Au titre des Collectivités territoriales :

- M. AURY Roger, représentant le maire de Sarceaux,
- M. BESNIARD Bernard, maire de Saint Martin des Landes,
- M^{me} BESNIER Isabelle, maire de Sentilly,
- M. BIGOT Xavier, maire de Marcei,
- M. BISSON Jean-Marie, maire de Sevrai,
- M. BLOSSIER Marcel, représentant le maire du Merlerault,
- M. BRETON Jean, représentant le maire de Gâprée,
- M. CHRISTOPHE Hubert, maire de Joué-du-Plain,
- M. COUPRIT Pierre, maire de Rânes,
- M. COUSIN Guy, maire de Tanville,
- M^{me} DELAUNAY Amélie, représentant le maire de Montabard,
- M. DUVAL Claude, maire de Montmerreï,
- M. GRAVIER Yves, maire de Boucé,
- M. HAIRY Pierre, représentant le maire de Saint Brice sous Rânes,
- M. HAMEL Louis, maire de Loucé,
- M^{me} HELIE Sylviane, maire de Commeaux,
- M. HUETTE Jean-Paul, maire de Sainte Marie-La-Robert,
- M. LAFOSSE Jean-Jacques, maire de Saint-Loyer-des-Champs,
- M. LAMBERT Etienne, maire d'Avoine,
- M^{me} LASSEUR Josette, maire de Silly-en-Gouffern,
- M. LERICHE Didier, maire du Château d'Almenêches,

- M. LE SECQ André, maire des Yveteaux,
- M^{me} MELIN Monique, représentant le maire de Ri,
- M. MONTAUFRAY Claude, maire de Vieux-Pont,
- M. ONFROY Dominique, représentant le maire de Nonant-le-Pin,
- M. PAVIS Pierre, maire d'Argentan,
- M^{me} PEIGNEY Jeanine, représentant le maire de Saint Ouen sur Maire,
- M. PERSEHAYE Jean-Claude, représentant le maire de Mortrée,
- M. PETIT Michel, maire de Giel-Courteilles,
- M. POUSSIER Joël, maire de La Courbe,
- M. QUEUDEVILLE Jacques, maire de Nonant-le-Pin,
- M. RENAUDIN Laurent, maire d'Urou et Crennes,
- M. ROBIN Jean-Marie, maire de Les Authieux du Puits,
- M. ROLLAND Jean-Pierre, maire de Belfonds,
- M. SIX Vincent, maire de Médavy,
- M. SOMMIER Daniel, représentant le maire de Sévigny,
- M. THUANT Gilles, représentant le maire de Brullemail.

Au titre des Groupements de Collectivités territoriales :

- M. COUPRIT Pierre, président de la communauté de communes de la région de Rânes,
- M. FONTAINE Jean-Pierre, président de la communauté de communes du Pays de Sées,
- M. LE SECQ André, Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif (SIAC) de Fromentel,
- M. MARTIN Pierrick, représentant le président de la communauté de communes du Pays de Briouze,
- M^{lle} MOREAU Coralie, technicienne rivières, Entente Mortrée-Sées,
- M^{me} OLIVEIRA Maryse, présidente du Parc Naturel Régional Normandie-Maine.
- M. PARFAIT Jean-Pierre, représentant de la Communauté de Communes du Bocage Carrougien
- M. PERRAY Roger représentant la communauté de communes du Val d'Orne,
- M. PITEL Patrick, président du Syndicat d'Etudes, de Travaux et d'Entretien de l'Orne (SETEO),
- M. SOULLARD Jean-Guy, représentant de la Communauté de Communes du Pays d'Exmes,
- M^{lle} RAK Amélie, technicienne rivières, SETEO.

Au titre des Conseillers généraux :

- M. CHRISTOPHE Hubert, conseiller général du canton d'Ecouché,
- M. DUVAL Claude, conseiller général du canton de Mortrée,
- M. LEVEILLE Frédéric, conseiller général du canton d'Argentan-Ouest,
- M^{me} OLIVEIRA Maryse, conseillère générale du canton de Carrouges.

Au titre des Établissements publics et des chambres consulaires :

- M. COURANT Claude, responsable environnement, Chambre d'Agriculture de l'Orne,
- M. NAMAN Stéphane, ingénieur environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN),

Au titre des représentants socioprofessionnels, d'usagers et d'associations :

- M. BRAUD Xavier, chargé de mission, Fédération des Chasseurs de l'Orne (FCO),
- M. DELASSUS Loïc, coordinateur habitats, Conservatoire Botanique National de Brest, Antenne de Basse-Normandie,
- M^{lle} DEVILLE Marie, chargée de mission Natura 2000, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) des Collines normandes,
- M^{lle} LUCAS Hélène, chargée de mission à la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (C.A.T.E.R.) de Basse-Normandie,
- M. POTEL Benjamin, directeur, C.P.I.E. des Collines normandes.

Au titre des services de l'État :

- M. BIÉRO Thomas, chargé de mission Natura 2000, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie,
- M. DANGUY Hubert, Direction Départementale des Territoires de l'Orne,
- M. GENET Ludovic, chef du Service Ressources Naturelles, Mer et Paysage, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie,

- M. ROGUE Olivier, Direction Départementale des Territoires de l'Orne,
- M. ROUX Antoine, chargé de mission Natura 2000, DREAL de Basse-Normandie,
- M. SARRAZA Manuel, chargé de mission « Eau », DREAL de Basse-Normandie.

Au titre des personnalités qualifiées :

- M. Pierre PAVIS, président de la Commission Locale de l'Eau « Orne amont ».

Autres personnes présentes :

- M^{me} Françoise THOUIN, Chef du Bureau des Espaces Naturels Sensibles, Conseil Général de l'Orne.

Étaient excusés :

- Le président du Conseil régional de Basse-Normandie,
- Les maires d'Almenêches, Aunou le Faucon, Aunou-sur-orne, Batilly, Boissey la Lande, Carrouges, Le Cercueil, Chahains, Chailloué, Le Champ de la Pierre, La Chapelle près Sées, La Cochère, Ecouché, Faverolles, La Ferrière Béchet, Ferrières la Verrerie, Fleuré, Fontenai-sur-Orne, Francheville, La Fresnaye-au-Sauvage, La Genevraie, Godisson, Goulet, , Habloville, Joué-du-Bois, Juvigny sur Orne, La Lande-de-Goult, La Lande-de-Lougé, Lougé-sur-Maire, Macé, Marmouillé, Ménil-Jean, Menil-Scelleur, Montgaroult, Montreuil au Houlme, Moulin sur Orne, Neuville près Sées, Occagnes, Sai, St Christophe-le-Jajolet, St Germain le Vieux, St Hilaire de Briouze, St Hilaire la Gérard, St Léonard des Parcs, St Martin l'Aiguillon, St Sauveur de Carrouges, Ste Marguerite-de-Carrouges, Sées, Sérans, Tanques, Trémont, Vrigny,
- Les présidents des communautés de communes de la Plaine d'Argentan Nord, du pays d'Argentan, du pays de Courtomer, d'Ecouché, du Pays Fertois, du pays du Merlerault, du pays de Mortrée,
- Les syndicats intercommunaux d'assainissement de la Tanche, des terres du bassin de l'Udon et de la Cance, des terres du canton du Merlerault, des terres du Haut Bassin du Don, d'assainissement non collectif du Pays de Sées,
- Le syndicat mixte de production d'eau de la vallée de l'Orne,
- Les conseillers généraux des cantons d'Argentan Est, Courtomer, Exmes, Le Merlerault, Putanges Pont-Ecrepin, Sées et Trun,
- Les chambres de commerce et d'industrie d'Alençon et de Flers-Argentan,
- La chambre des métiers et de l'artisanat de l'Orne,
- La délégation territoriale des Bocages Normands de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- La délégation interrégionale nord-ouest de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- La délégation interrégionale nord-ouest de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Le directeur de l'agence de Basse-Normandie de l'office national des forêts,
- La fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de l'Orne,
- La confédération paysanne de l'Orne,
- Le centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Orne,
- La coordination rurale de l'Orne
- L'association départementale pour l'aménagement des structures et des exploitations agricoles de l'Orne
- Le syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs de l'Orne,
- Le Pays du Bocage, le Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornais et le Pays d'Alençon,
- Le groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie,
- L'association faune et flore de l'Orne et l'association Val d'Orne Environnement,
- La fédération de l'Orne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- Le président du Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel de Basse-Normandie.

Compte-rendu des échanges

Le sous-préfet d'Argentan, président du comité de pilotage, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Il introduit la réunion par un rappel du contexte : lors de la première réunion qui s'était tenue le 23 avril 2009, le comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents » avait officiellement lancé l'élaboration du document d'objectifs. Les élus ayant décidé de ne pas se porter candidats à la présidence du CoPil, c'est donc le sous-préfet d'Argentan, représentant du préfet de l'Orne, qui assure cette fonction, l'État assurant la maîtrise d'ouvrage du projet dont la réalisation a été confiée au centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des collines normandes (maison de la rivière et du paysage, basée à Ségrie-Fontaine).

Cette deuxième réunion du comité de pilotage a donc pour but de valider le travail réalisé depuis par l'opérateur, pour ce qui concerne l'état des lieux du territoire, le diagnostic des espèces et des habitats naturels et les orientations de gestion du site.

Chaque participant est invité à apporter ses corrections, ses ajouts ou ses remarques au travail présenté en séance dont un résumé avait été envoyé à chacun avec l'invitation. M. BIERO rappelle que la présentation qui suit est un condensé du travail effectué au cours des deux dernières années : c'est un portrait du site, des activités qui s'y déroulent et de ses principaux enjeux de biodiversité. M^{lle} DEVILLE, chargée de mission Natura 2000 au CPIE des collines normandes, prend ensuite la parole afin de présenter les démarches effectuées, leurs modalités et les principaux résultats.

I. Introduction : bilan des démarches d'expertise et de concertation

M^{lle} DEVILLE entame la présentation des diagnostics réalisés. L'objectif de ces diagnostics tient en 4 points :

- obtenir un état des lieux local, dans lequel chacun se reconnaisse et puisse contribuer ;
- obtenir un état des lieux objectif, qui présente les atouts aussi bien que les facteurs limitants (les « points noirs ») du site ;
- obtenir un état des lieux précis, pour guider le choix des actions futures ;
- obtenir une connaissance importante du territoire et de ses habitants.

Les diagnostics tant socio-économiques qu'écologiques ont été réalisés en s'appuyant sur 4 phases distinctes :

- Une phase de **bibliographie** qui a consisté en l'étude des documents existants ;
- Une phase de **concertation** et d'entretiens importante avec les élus (présidents de CdC et réunions avec certains maires à leur demande), les structures partenaires (CRPF, ONEMA, SAGE Orne amont, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Chambre d'Agriculture, SETEO, etc.) et les représentants d'usagers (Fédérations de chasse et de pêche, Fédérations sportives...);
- Une phase **d'expertise de terrain** importante puisque plusieurs campagnes de prospection ont eu lieu avec des protocoles différents selon les espèces (loutre, mulette épaisse, libellules,...). En parallèle, la cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du site a commencé en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2012 voire 2013, en suivant un protocole précis élaboré par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Une phase de **traitement et d'analyse** des données recueillies sous la forme de cartes.

La concertation a constitué une part importante du travail effectué avec l'organisation de groupes de travail thématiques destinés à discuter et à valider les diagnostics et les orientations de gestion proposées. Ainsi en décembre 2010 ont eu lieu quatre groupes de travail :

- agriculture (réunions sur 4 secteurs différents du site).
- milieux forestiers.
- pêche et milieux Aquatiques.
- patrimoine naturel.

Enfin, la communication est un volet non négligeable de Natura 2000 et de nombreux moyens ont été utilisés (presse spécialisée, réunions publiques, courrier aux maires, distribution d'un poster et création d'un site Internet) pour informer le plus largement possible sur la démarche Natura 2000.

II. Examen du projet de document d'objectifs, partie « état des lieux et diagnostics »

Le diagnostic socio-économique permet de brosser le tableau suivant : le site de la « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents » concerne 88 communes et 13 communautés de communes pour un nombre total d'habitants avoisinant 45 000. Il s'agit d'un territoire rural dominé par l'agriculture, en particulier par l'élevage (bovin et équin). Un peu plus de 600 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. Le secteur industriel et artisanal (en majorité des commerces et artisanats de proximité localisés dans les bourgs) est peu représenté, à l'exception de quelques usines (dont 2 SEVESO) et, en marge, de la carrière de Chailloué. Le tourisme vert et de loisirs occupe une place importante sur le secteur, il est la conséquence d'une attractivité relativement forte du territoire.

Le diagnostic écologique permet de déterminer les éventuelles altérations des milieux naturels qui affecteraient l'état de conservation des espèces et des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Les relevés de terrain ont permis de confirmer la présence des 12 espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. La répartition du triton crêté, du chabot, de la lamproie de Planer, de l'agrion de Mercure, du vertigo des moulins, de l'écaille chinée et du lucane cerf-volant n'a toutefois pas été précisée. Ces espèces, à l'exception des deux dernières, relativement communes, feront l'objet de recherches spécifiques dans les prochaines années.

La loutre, espèce emblématique du site, est désormais bien présente sur le site puisqu'elle remonte l'Orne jusqu'à Sées (avec une fréquentation de la Maire, de la Cance, de l'Udon, de l'Houay, de la Baize et de l'Ure) : sa recolonisation, progressive, est suivie depuis 2002 par le CPIE.

Les prospections de 2010 et de 2011 ont aussi permis de cartographier neuf habitats naturels d'intérêt européen (prairies maigres de fauche, prairies paratourbeuses, mégaphorbiaies, forêts alluviales, habitats aquatiques, etc.) sur plus d'un quart de la surface du site. Il reste donc une majorité du site à cartographier et d'autres habitats naturels intéressants semblent potentiellement présents du fait de la géographie, du climat et des activités existantes : il s'agit de prairies amphibies (apparaissant lors de baisses du niveau de l'Orne), de landes sèches ou humides et de tourbières. Ces hypothèses seront vérifiées ces prochaines années : au total ce sont 16 habitats naturels d'intérêt européen qui pourraient être présents sur le site, ce qui en ferait l'un des plus riches de toute la région.

L'analyse écologique du site Natura 2000 a permis de déterminer que celui-ci était globalement de bonne qualité écologique, bien que l'état de conservation de certains habitats et de certaines espèces ne soit pas optimal. L'analyse a montré certains problèmes dont l'intensité ou la fréquence peut avoir une incidence sur le bon état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site. Ce sont ces points sur lesquels il convient d'intervenir afin de maintenir ou de rétablir le bon état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen :

1- La qualité des cours d'eau du site.

La directive cadre sur l'eau (DCE) est une directive européenne qui vise la bonne qualité écologique et physicochimique des cours d'eau pour 2015. Pour sa mise en application sur le territoire français, les agences de l'eau ont « découpé » chaque bassin versant en entités cohérentes (3 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur l'Orne par exemple), elles-mêmes divisées en masses d'eau : ainsi le SAGE Orne amont (dans lequel s'intègre le site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Orne) est divisé en 7 masses d'eau différentes. Sur ces 7 masses d'eau, seules deux auront un bon état DCE en 2015, deux autres ont un report accepté jusqu'en 2022 et les trois autres jusqu'en 2027 pour cause de morphologie dégradée (altération des berges et du lit du cours d'eau, recalibrage, etc.), de phénomènes de ruissellement importants et d'une qualité chimique de l'eau médiocre.

Plusieurs stations de mesure de la qualité de l'eau sur le site (en amont et en aval de l'Orne et sur certains affluents) permettent de visualiser l'évolution de la qualité de l'eau sur les 10 dernières années. Pour les nitrates, la qualité s'améliore peu à peu puisqu'elle est devenue « moyenne » alors qu'elle était « médiocre » au début des années 2000. Les matières en suspension (M.E.S.) présentent en général une qualité « bonne » à « moyenne », cependant des pics de très mauvaise qualité apparaissent régulièrement.

2- L'entretien du cours d'eau et de ses berges

Les berges et leur végétation

Un des problèmes relevés touche aux berges et à leur végétation. Celle-ci est lacunaire par endroits et trop abondante à d'autres, ce qui peut respectivement provoquer un échauffement trop important de l'eau ou un ombrage excessif, préjudiciable notamment pour certaines espèces. Le manque d'entretien de cette végétation peut contribuer à l'apparition d'embâcles perturbants, c'est-à-dire d'une accumulation de branches dans le lit du cours d'eau.

Le piétinement du bétail et le passage d'engins

Le passage répété d'animaux et de véhicules dans le lit des cours d'eau a pour conséquences :

- la mise en suspension du matériau des berges et le colmatage du fond des cours d'eau ;
- la modification des écoulements ;
- des pollutions bactériennes directes liées aux déjections du bétail ;
- des risques sanitaires pour l'alimentation en eau potable pour les usages humains ou animaux ;
- des risques de chutes et de noyades pour les jeunes animaux.

Deux programmes collectifs d'entretien et de restauration des rivières ont été lancés sur le territoire : syndicat d'études, de travaux et d'entretien de l'Orne (SETEOrne) et l'entente entre les communautés de communes du Pays de Mortrée et de Sées. Chaque programme est animé par un technicien de rivière. Ces programmes ne concernent à l'heure actuelle qu'une part minoritaire du réseau hydrographique.

3- Les ouvrages de franchissement (ponts, buses) et de retenue (barrages, seuils) :

Ils entraînent :

- le ralentissement des écoulements avec des conséquences sur la sédimentation et la température de l'eau ;
- des difficultés pour le passage des espèces aquatiques ;
- la dégradation de la qualité de l'eau par diminution des capacités auto-épuratrices des cours d'eau.

4- L'installation d'espèces exotiques invasives (ragondins, écrevisses signal...)

L'inventaire non exhaustif existant sur la haute vallée de l'Orne a permis de déterminer la présence d'espèces invasives venues d'autres continents. Ces espèces présentent les points communs de perturber les écosystèmes, d'entrer en concurrence avec les espèces locales et bien souvent de véhiculer des maladies dont elles sont des « porteurs sains ». C'est notamment le cas du ragondin et du rat musqué qu'on trouve en nombre sur le bassin et qui dégradent les berges, concurrencent les espèces locales et transmettent la leptospirose. La haute vallée de l'Orne abrite aussi l'écrevisse signal, une écrevisse d'origine américaine qui est porteuse saine d'une maladie appelée aphanomycose ou peste des écrevisses, alors que de petites populations résiduelles d'écrevisses à pattes blanches sont encore présentes sur certaines têtes de bassin.

III. Examen des grandes orientations de gestion pour le site

Ces orientations de gestion sont basées sur les diagnostics réalisés et encadrent l'intégralité des problèmes identifiés. Présentées et débattues en groupes de travail, elles serviront de cadre général aux futures mesures contractuelles qui s'appliqueront sur le territoire. Elles sont par ailleurs conformes aux réglementations existantes et cohérentes avec les autres politiques publiques, comme celle du SAGE Orne Amont ou du parc naturel régional Normandie-Maine.

Pour le site Natura 2000 de la « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents », les orientations sont au nombre de neuf :

Orientation de gestion n°1 : garantir la qualité de l'eau

- en luttant contre les phénomènes de ruissellement et de lessivage sur les parcelles riveraines.
- en limitant la divagation du bétail dans les cours d'eau ;
- en contribuant à l'amélioration de l'assainissement des eaux usées des collectivités et des entreprises.

Orientation de gestion n°2 : garantir des corridors écologiques fonctionnels

- en assurant une bonne gestion du bocage ;
- en aménageant ou en arasant les ouvrages sans utilité sur tout le bassin ;
- en proposant des aménagements adaptés aux espèces.

Orientation de gestion n°3 : favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants

- en incitant à la poursuite de la diminution des amendements, des apports de fertilisants et de produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles.

Orientation de gestion n°4 : lutter contre la déprise et l'embroussaillage

- en maintenant une activité agricole sur des parcelles difficiles à exploiter.

Orientation de gestion n°5 : adapter les modes de gestion et de production sylvicole

- en privilégiant des techniques d'exploitation respectueuses des cours d'eau.

Orientation de gestion n°6 : maintenir et préserver les zones humides

- en créant ou en restaurant des mares ;
- en incitant à l'entretien des zones tourbeuses ou humides.

Orientation de gestion n°7 : trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats

- en informant les usagers pour limiter leur impact ;
- en formant des animateurs d'activités sportives et gestionnaires aux meilleures pratiques ;
- en réduisant l'impact des cheminements empruntés par les pratiquants d'activités sportives.

Orientation de gestion n°8 : contrôler l'évolution des espèces invasives

- en surveillant l'apparition d'espèces invasives ;
- en mettant en place des actions coordonnées de limitation ou d'éradication.

Orientation de gestion n°9 : accompagner la mise en œuvre du DocOb

- en communiquant régulièrement sur l'état d'avancement du programme ;
- en accompagnant les élus, les propriétaires et les exploitants dans la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- en travaillant en synergie avec les partenaires et avec les politiques connexes (SAGE...)
- en mettant en place un suivi des espèces et des habitats d'intérêt européen ;
- en évaluant l'efficacité des actions mises en œuvre.

IV. Organisation de la seconde phase du projet

La seconde phase du projet consistera à décliner en mesures concrètes les neuf orientations de gestion. Cette deuxième étape se déroulera principalement sous la forme de réunions de groupes de travail thématiques. Comme pour la première phase, les quatre thèmes retenus sont « agriculture », « milieux forestiers », « pêche et milieux aquatiques » et « patrimoine naturel ». La liste des invités sera identique à celle des groupes de travail de la première phase ; ces réunions sont cependant ouvertes à tous. L'objectif de ces réunions thématiques sera de faire ressortir un consensus entre efficacité environnementale et acceptabilité technique et économique des mesures proposées. En d'autres termes, ces discussions visent à définir les cahiers des charges des futurs contrats proposés.

Le groupe de travail « agriculture » s'est déjà réuni deux fois en 2011. Les contrats Natura 2000 agricoles (ou MAEt, mesures agro-environnementales territorialisées) ont déjà été construits en concertation avec les exploitants concernés et une enveloppe budgétaire a été estimée pour qu'une première campagne de souscription ait lieu dès 2012.

La troisième réunion du comité de pilotage, dont l'objet sera de valider le document d'objectifs dans son intégralité, est prévue pour le début d'année 2012.

Questions diverses

M. BRAUD (fédération des chasseurs de l'Orne) demande pourquoi la problématique liée aux débits des cours d'eau n'a pas été abordée lors de cette présentation. M. GENET (DREAL Basse-Normandie) explique qu'un travail a été mené récemment sur les débits des cours d'eau au niveau régional. Le contexte climatique récent (hivers secs et déficitaires, étés humides) a entraîné un changement de comportement des cours d'eau : ils sont devenus très réactifs car les nappes profondes ne peuvent plus les soutenir. Cette problématique des débits n'est cependant pas encore apparue prépondérante sous l'angle de Natura 2000, ce qui explique que le sujet n'ait pas été développé : nous sommes plus attentifs aux questions de qualité d'eau que de quantité sur ce bassin versant. Par ailleurs, le SAGE Orne amont qui travaille aussi sur ces mêmes points mais dans une optique différente (équilibre des usages de l'eau) est complémentaire de Natura 2000 qui, lui, s'attache plus particulièrement au maintien de la biodiversité. Il est juste de rappeler que ces deux politiques sont complémentaires et travaillent en synergie sur ce secteur.

M. BRAUD souhaite également savoir pour quelle raison la loutre se porterait aussi bien sur le bassin de l'Orne alors que la qualité de l'eau est qualifiée de « médiocre ». Pour M^{elle} DEVILLE, la qualité de l'eau n'est pas médiocre pour tous les paramètres. D'autre part, la loutre n'est pas une espèce très sensible à la qualité de l'eau (en dehors des métaux lourds), dès lors que les ressources alimentaires sont suffisantes. M. PITEL (SETEOrne) souligne que la loutre a pu profiter du déficit d'entretien des cours d'eau, comme sur le secteur des méandres de l'Orne. M. BIERO (DREAL Basse-Normandie) répond que la loutre accepte bien un entretien raisonnable des rivières et qu'il n'est pas question de revenir à un état sauvage. Depuis les premières études de 2002, le territoire colonisé par la loutre s'est considérablement agrandi puisqu'elle est désormais présente de Sées jusqu'aux portes de Caen. Cependant, sa population, loin de ressembler à celle des ragondins, reste assez faible (une trentaine d'individus) du fait des vastes territoires dont un individu a besoin en exclusivité. Ainsi, l'orientation de gestion n°2 a pour objectif de maintenir des « couloirs de déplacement » pour l'espèce (il peut s'agir d'aménager les ponts lors de travaux de réfection pour éviter les collisions routières).

M. DUVAL, conseiller général du canton de Mortrée, se demande pourquoi, depuis les réunions de la semaine précédente, il n'y a plus que neuf orientations de gestion au lieu de dix. M^{elle} DEVILLE (CPIE des Collines normandes) précise que deux orientations de gestion concernant des enjeux très proches (les corridors écologiques dans un cas, la continuité écologique des cours d'eau dans l'autre) ont été fusionnées. Elle précise qu'un corridor écologique est un espace de déplacement pour les espèces : il peut s'agir d'un cours d'eau, du boisement alluvial, des haies, d'un continuum forestier, etc.

Le sous-préfet d'Argentan, après avoir remercié Melle DEVILLE pour cette présentation, constate que des progrès importants ont été faits ces 10 dernières années sur l'environnement et le cadre de vie du haut bassin de l'Orne. C'est donc avec confiance qu'il faut envisager l'avenir, notamment au travers des orientations de gestion proposées dans le DocOb, d'autant que ces orientations ne coûteront pas très cher puisqu'elles relèvent d'une saine gestion des territoires. Il profite de cette réunion pour remercier les élus, notamment le maire d'Argentan, pour leur implication dans l'entretien de qualité des rivières.

M. ROGUE de la DDT de l'Orne s'interroge sur l'habitat bocager et le fait qu'il ne soit pas catégorisé en termes d'habitat d'intérêt européen. M^{elle} DEVILLE (CPIE des Collines normandes) explique que le bocage en tant que tel n'est pas un habitat d'intérêt européen mais qu'il lui a semblé intéressant de souligner son intérêt sur le site pour de nombreuses espèces d'intérêt européen, et son intérêt au niveau de la qualité de l'eau ou des corridors écologiques. Bien qu'il ne justifie pas la désignation du site au titre de la directive « habitats », conserver et protéger le bocage participe au maintien et à l'amélioration des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt européen. M. FRAQUET rejoint cette analyse en soulignant le rôle patrimonial des haies en Normandie. Il rappelle que le Conseil général soutient les collectivités comme les exploitations agricoles soucieuses de maintenir leur réseau bocager grâce à une aide à la replantation.

Les exploitants en agriculture biologique bénéficient-ils d'aides spéciales du fait de leurs pratiques favorables ? M. GENET (DREAL Basse-Normandie) répond que les MAET sont accessibles à tous les agriculteurs sur site Natura 2000 : il n'y a pas de disposition spécifique pour les agriculteurs biologiques. Ceux-ci peuvent bénéficier d'aides qu'ils soient ou non en site Natura 2000. Il rappelle à cette occasion que l'engagement dans une MAET, en échange d'une contrepartie financière, se fait par la voie contractuelle : il n'y a pas d'obligation.

M. PAVIS, maire d'Argentan, remercie le sous-préfet de ses compliments et souligne à quel point les orientations de gestion proposées rejoignent les futures préconisations du SAGE Orne amont. Natura 2000 lui semble plus exigeant mais il rappelle que la démarche est volontaire et accompagnée de contreparties financières. Il explique aussi que les études réalisées pour l'une des démarches servira à l'autre et réciproquement, comme par exemple l'étude sur l'hydromorphologie des cours d'eau commanditée par le SAGE Orne amont, dont les enseignements seront utiles à Natura 2000.

Une question est posée sur la cohérence entre Natura 2000 et les procédures liées aux périmètres de protection de captage d'eau potable (à Putanges, par exemple). M. ROGUE (DDT Orne) répond que les démarches comportent quelques similitudes mais que leur mise en œuvre et leurs objectifs sont différents puisque l'une est très réglementée (le périmètre de captage) pour une bonne qualité de l'eau potable tandis que l'autre est volontaire et contractuelle pour stopper l'érosion de la biodiversité.

Comment se passe la contractualisation sur une parcelle qui n'est pas entièrement dans le périmètre Natura 2000 ? M. BIERO répond que la souscription à tout contrat ou charte Natura 2000 ne peut se faire que sur la partie de la parcelle à l'intérieur du site Natura 2000. En règle générale, le périmètre a été calé sur les limites parcellaires visibles sur des photographies aériennes de 2006 mais ces limites ne sont pas toujours très nettes à cette échelle et elles peuvent évoluer comme dans le cas des remembrements liés à l'A88, d'où la présence de parcelles coupées en deux par le périmètre.

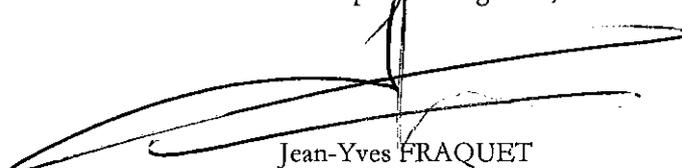
A la suite de ces derniers échanges, M. GENET, de la DREAL Basse-Normandie, propose à l'assemblée de prendre acte des données présentées ce jour : la validation de cette première partie du document d'objectifs permettra à l'opérateur (le CPIE des Collines normandes) de pouvoir avancer dans l'élaboration du document d'objectifs du site avec l'écriture des contrats et de la charte Natura 2000.

La partie « Etat des lieux-diagnostic » du document d'objectifs ainsi que les orientations de gestion sont validées à l'unanimité.

Concernant la gouvernance et la conduite du projet, M. GENET explique ensuite que la loi pour le développement des territoires ruraux de février 2005 offre la possibilité aux collectivités territoriales qui le souhaitent de plus s'investir dans la mise en œuvre de Natura 2000 en accédant à la présidence du comité de pilotage (CoPil) et à la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs. L'Etat ne se désengagerait pas de la démarche puisqu'il apporterait tout le soutien nécessaire au futur opérateur, comme il le fait actuellement pour le CPIE des Collines normandes. En aucun cas l'État ne cherche à se dégager de la conduite des sites Natura 2000 mais c'est un choix qui appartient aux élus. Si aucune collectivité n'est candidate ou désignée par les élus, l'État continuera de porter le DocOb avec le même enthousiasme. Ce choix sera débattu lors du prochain comité de pilotage au début de l'année prochaine. Seuls les responsables de collectivités ou leurs représentants nommément désignés auront le droit de se présenter et de voter. Les élus recevront un courrier deux mois avant la réunion pour leur demander de désigner leur mandataire et pour appeler des candidats.

Le sous-préfet, après avoir remercié tous les membres présents de leur participation, donne rendez-vous pour la prochaine réunion du CoPil, réunion prévue en début d'année 2012. La séance est levée à 16h30.

Le sous-préfet d'Argentan,



Jean-Yves FRAQUET

Pour tout renseignement :

Opérateur Natura 2000 : le CPIE des Collines normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Marie DEVILLE, Chargée de mission
Le Moulin – 61100 SÉGRIE-FONTAINE
Tél : 02.33.96.69.94. / courriel : m.deville@cpie61.fr

Portail Internet dédié au site Natura 2000 : <http://hautevalleecorne.n2000.fr/>